



## Idemnit  pour rupture de vie commune

Par **AnnieClaude**, le **24/01/2008**   **09:52**

J'ai v cu pendant 15 ans avec mon ex-compagnon, ni mari s, ni pacs s ni concubins d clar s. De notre union est n  un enfant reconnu par son p re. Pendant cette vie commune, mon ancien compagnon a achet  un terrain avec ses deniers sur lequel nous avons construit nous-memes une maison  valu e aujourd'hui   400 000 euros. J'ai remis   mon ancien compagnon deux sommes d'argent par ch ques pour financer l'achat de mat riel, ce dont j'ai la preuve. Cependant toutes les factures ont  t  faites   son nom et la maison termin e les d marches effectu es tant aupr s de l'administration fiscale que l'enregistrement notarial ont  t  faites   son nom. S'il est vrai qu'il a financ  la quasi totalit  des achats de mat riaux divers, j'ai contribu  pendant ces ann es physiquement   la construction de cette maison et financi rement seule aux besoins du couple et de notre enfant. Je pr cise que nous n'avons jamais eu de compte joint et que je suis en possession de tous justificatifs bancaires  tayant mes dires. Nos salaires respectifs  taient identiques.

Puis-je intenter une action en justice pour obtenir une r paration financi re fut-elle partielle et pouvez-vous me dire s'il existe une jurisprudence en la mati re. D'avance merci.